

Ville de Montreuil – Instance locale de concertation sur les antennes relais de téléphonie mobile

Session de l'instance de concertation locale
du 25/06/10 de 17h00 à 18h30 en Mairie

Participants

- Gilles Robel, Maire adjoint chargé de la Communication et des Technologies de l'Information Stéphane Bernard, Elu délégué à la Prévention et à la Santé
- Vincent Woda, Chargé de mission NTIC Ville
- Pierre-Luc Vacher, Direction du développement durable
- Alain Bescou, Office Public d'Habitation Montreuillois
- Représentants opérateurs : Mme Hermida / Orange ; SFR, M. Canovaz, M. Pouletaut / SFR ; Mme Videau / Bouygues Télécom;
- Association Protection contre les Ondes à Montreuil / rue Rochebrune : Mme Noël, Mme Chevron
- Représentants cité Parmentier, rue de la Beaune : Mme Huard
- Représentants de la rue Jules Ferry, Mme Lextray, M. Battu
- Riverains Montreuillois Mme Apelbaum (rue Buffon), quartier La Noue

Introduction

A Montreuil, une Charte des antennes relais a été signée en 2003 avec les 3 opérateurs mettant en place une instance locale de suivi des projets de téléphonie mobile au sens de l'urbanisme et de la protection des populations ainsi que des règles de bonne gestion de ces projets, en particulier concernant de nouvelles installations à moins de 100m d'un établissement particulier (sites sensibles tels que établissements scolaires, crèches, hôpitaux, centre de soins). Cette charte prévoit également que la Ville peut demander annuellement à chaque opérateur trois mesures, prises en charge financièrement par ces derniers et réalisées par un laboratoire indépendant, référencé par l'ANFr (Agence Nationale des Fréquences) et accrédité COFRAC.

Par ailleurs, l'instance de concertation départementale est lancée par la Préfecture du 93, en lien avec l'intercommunalité Est Ensemble dont Montreuil fait partie depuis le 1er janvier.

Rappel des orientations retenues par la table ronde gouvernementale en 2009

1. Une information accessible pour le grand public
2. une information ciblée en direction des élus locaux et des professionnels de santé
3. une prise en charge adaptée pour les personnes hypersensibles
4. une démarche de précaution pour les citoyens
5. un suivi raisonné des seuils d'exposition
6. un dispositif de contrôle des expositions rénové
7. une possibilité de contrôle individuel des expositions
8. une triple expérimentation sera mise en place à l'automne sur la concertation et l'information locale
9. un financement de la recherche rénové
10. un prolongement de la table ronde

Etant donné que la ville de Montreuil est entièrement couverte par les services de téléphonie mobile (couverture radio), même s'il subsiste sur quelques zones des besoins propres à chaque opérateur de parfaire sa qualité de réseau répondant au mieux à ses critères de qualité et de services rendus à ses abonnés,

au vu de l'état des connaissances scientifiques sur le sujet de l'exposition à long terme aux champs électromagnétiques, au nom du principe de précaution réaffirmé par le conseil municipal dans sa délibération du 25/06/09,

pour ces trois raisons, la municipalité a décidé en mars 2009 d'un moratoire provisoire concernant toute nouvelle installation d'antenne relais, moratoire toujours en vigueur actuellement.

L'arrivée du 4e opérateur Free Mobile constitue un élément nouveau sur lequel la Ville va se positionner dans l'optique de la mutualisation des sites d'hébergement des antennes, sous réserve d'un avis technique de non-perturbation fourni par l'opérateur colocalisé.

Objectifs de la concertation

- Informer les habitants des projets en cours, du cadre réglementaire et du fonctionnement du réseau
- Présenter et discuter des projets opérateurs et demandes d'aménagements des riverains en vue de trouver les modalités concrètes à mettre en œuvre sur le terrain
- Intégrer les objectifs de la distance minimale de 100m aux sites sensibles et le seuil de 0,6V/m dans les lieux de vie au Plan Local de Santé Public (PLSP)

I Information des habitants

Sur le site internet de la ville, dans l'onglet Prévention une rubrique pédagogique donne les clés pour comprendre ce qu'est une antenne relais ainsi que les liens vers la carte des antennes et des sites sensibles de Montreuil, la délibération du conseil municipal, le CR de la précédente instance ainsi que les articles d'actualité parus dans Tous Montreuil. Des recommandations de bonne utilisation du téléphone portable sont encadrées en fin de rubrique.

II Mesures et contrôles

En vertu de la charte en vigueur, les 9 mesures annuelles prévues (3 par opérateurs) sont en cours, menées par des laboratoires accrédités ANFR. Les résultats sont visibles sur le site Cartoradio de l'ANFR (www.cartoradio.fr).

Les expérimentations du COMOP sont actuellement en cours dans d'autres communes (Saint Denis, 93) sur une réduction de l'exposition en émissions de téléphonie mobile dans les lieux de vie .

III Projets et demandes relatifs aux antennes relais

1. Démarches de la municipalité

- Ecole d'Estienne d'Orves / déplacement de l'antenne SFR près de l'école d'Estienne d'Orves vers l'immeuble OPHM du 9 rue Paul Signac : le site de la rue de l'Aqueduc (près école d'Estienne d'Orves) est éteint depuis février 2010, avec la mise en service du site de la rue Paul Signac); les antennes de la rue de l'Aqueduc seront définitivement démontées durant l'automne 2010;
- Cité Parmentier / de déplacement de l'antenne Tanagra (BT) sur le N°24 rue Jules Ferry ou tout autre immeuble satisfaisant aux critères de couverture : le choix du N°24 est suspendu en raison de sa situation limite avec la zone des 100m de l'école Jules Ferry; BT et l'OPHM s'engagent à rechercher un autre site (immeuble 49 Ave de la Résistance) et à reprendre les négociations concernant le financement du transfert;
- Antenne rue Bobillot (BT) : proposition concernant l'exposition du domicile de M. FICHAUX, 28 rue Bobillot suite à une mesure ANFR relevant un champ électro-magnétique de 2 V/m et au delà des 0,6V/m en émission de Téléphonie Mobile dans l'appartement. Bouygues Télécom indique que le contributeur le plus important de cette mesure est la FM et que ces valeurs restent inférieures aux seuils autorisés; en conséquence aucune modification ne sera faite sur l'installation; BT a transmis un dossier d'information complet à la municipalité en réponse, qui sera transmis à M. Fichaux pour information.

2. Demandes des riverains

- Rue des Groseilliers / demande d'aménagement du site Orange : à la suite des relances de la Mairie au propriétaire restée sans effets, Orange est en pourparler avec le propriétaire M. Pottier pour programmer l'opération à la suite de travaux d'étanchéité de la toiture.
- Foyer Rochebrune / demande de modification de l'orientation en 60/180/300° afin de ne plus pointer sur l'immeuble voisin du 16 rue Rochebrune (domicile de Mme Chevron, mesuré à 4V/m) et de mesures dans le foyer (AFTAM) : BT s'engage à lancer la demande de modification de l'orientation du système d'antenne et informe qu'une mesure de champ est en cours dans le foyer, à la demande du propriétaire.
- Crèche Terechkova, rue Victor Hugo : une mesure de champs électromagnétiques est demandée par l'instance à Orange par rapport à l'antenne voisine, dans la crèche couplée avec le domicile voisin de Mme Apelbaum, rue Buffon;
- Crèche Myriam Makeba/Ecole Louis Aragon : une mesure de champ électromagnétique est demandée par l'instance à BT par rapport à l'antenne voisine

3. Activité et projets des opérateurs

- Orange projet d'aménagement rue de Groseilliers : réduction du nombre d'antennes et de mâts; en attente d'accord du propriétaire privé suite aux relances de la Mairie au propriétaire;
Remise en séance des cartes de déploiement ORANGE avec les sites existants, les sites en projet, les couvertures GSM et UMTS, mises à jour à la date du 24/06/2010.
- BT le projet de déplacement rue de Paris du N°143 vers le N°120 est validé par l'instance local
- BT projet de déplacement de l'antenne rue du Demi Cercle / 2 sites proposés : tour Orion rue de Vincennes ou immeuble rue Colmay Lépinay ; la municipalité et l'OPHM étudient les deux propositions pour donner leur aval;
- SFR projet de développement du site rue Henri Schmidt en nombre de faisceaux hertziens (FH)